



DEC_0137_2026

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LE THÉÂTRE DES CRESCITÉ POUR LE SPECTACLE "CLÉOPHÈNE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession ainsi que l'avenant n° 1 avec le Théâtre Crécité domicilié 72 Boulevard d'Orléans 76100 ROUEN pour une représentation du spectacle « Cléopâtre » au théâtre l'Eclat le vendredi 18 décembre 2026 pour un montant de 4.913 €.

Fait à Pont-Audemer, le 15 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

